



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 4 juillet 2024 - Délibération n° 2024-064

**APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ
DE LA VOIRIE ET DES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS
(PAVE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 24 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	28
Présents	22
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Sylvie Massicot, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Valentin Perré, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël Jouan.

Rapport d'André Croguennec.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a créé l'obligation pour toutes collectivités d'établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

Le PAVE fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées, l'ensemble de la voirie et des espaces publics situés sur le territoire de la commune. Ces dispositions doivent être conformes aux prescriptions techniques de l'arrêté du 15 janvier 2007 pris en application du décret susvisé.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le - 8 JUIL. 2024

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

Il doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (cadre bâti, espaces et bâtiments publics, commerces...). Son élaboration doit être effectuée en concertation avec les acteurs locaux en particulier les associations implantées localement de personnes en situation de handicap et de commerçants.

Il est décliné au sein d'un plan d'actions, hiérarchisant les propositions d'aménagement et précisant les conditions de réalisation. L'ensemble des aménagements proposés devra être conforme aux décrets n° 2006-1657 et n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 fixant notamment les prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal de Redon a décidé d'engager la démarche d'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

Suite au lancement d'une consultation en procédure adaptée en 2022 pour choisir un cabinet chargé de l'élaboration du PAVE, c'est le groupement conjoint SAS ACcecciaa – SARL AxeSIG qui a été désigné attributaire du marché public.

Ce marché poursuivait deux objectifs :

- *Diagnostiquer le niveau d'accessibilité actuel de la voirie et des espaces publics,*
- *Proposer les solutions d'aménagement possibles, les planifier et estimer les coûts de mise en accessibilité.*

L'étude de la voirie et des espaces publics de Redon s'est déroulée de la façon suivante :

- *Classification des cheminements en fonction de la répartition spatiale des pôles générateurs de déplacements (Mairie, écoles, commerces, transports, lieux culturels...);*
- *Visites de terrain afin de localiser les obstacles d'accessibilité ;*
- *Élaboration d'un plan d'actions.*

Concertation

Un groupe de concertation a été mis en place. Il réunissait Monsieur le Maire de Redon, les élus et techniciens référents sur le dossier, des représentants d'associations liées au handicap, des commerçants, des aides à domicile, etc.

Deux rencontres de concertation ont été animées par le groupement SAS ACcecciaa – SARL AxeSIG afin de donner la parole aux habitants, aux membres du groupe de concertation et de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA). Cette dernière a été associée durant tout le processus d'élaboration du PAVE.

La première rencontre a été organisée sous la forme de tables rondes le 9 novembre 2022 à la Maison des Associations. Le second temps de rencontre a consisté en la réalisation de deux matinées de concertation, les 18 et 19 janvier 2023, sur le terrain avec les membres du groupe de concertation et des représentants des cabinets d'études ACcecciaa / AxeSIG.

Périmètre du PAVE

La Ville de Redon a fait le choix de réaliser le diagnostic d'accessibilité de la voirie et des espaces publics sur un périmètre préférentiel de quarante kilomètres de voies desservant les pôles générateurs de déplacements au sein de son territoire.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le - 8 JUIL. 2024

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

Diagnostic d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Les itinéraires ont fait l'objet d'un diagnostic exhaustif pour chaque rue afin de déterminer les anomalies dans la chaîne de déplacement et trouver des solutions techniques.

L'analyse du diagnostic d'accessibilité global révèle que :

- Les trottoirs sont larges dans la plupart des rues (excepté en hyper centre) ;
- Les traversées piétonnes présentent peu de ressauts mais certaines ne sont pas équipées de bandes d'éveil à la vigilance ;
- Peu de mobiliers sont non conformes ;
- La signalétique est régulièrement non conforme au niveau des places de stationnement pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- Les escaliers sur la voie publique sont non conformes ;
- Les nouveaux aménagements réalisés tendent vers une accessibilité optimale.

Chiffrage estimatif global

Le chiffrage estimatif pour les opérations prioritaires de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics s'élève à 25 207 678 euros hors taxes.

Plan d'actions

Les axes stratégiques du plan d'actions ont fait l'objet d'une concertation et sont définis de la manière suivante :

- La stratégie d'actions déployée par thématique sur le territoire de Redon :
 - Déploiement de la stratégie d'actions selon les budgets annuels alloués à la mise en accessibilité ;
 - Définition du déploiement territorial proposé par la Ville et validé par les associations liées aux personnes à mobilité réduite.
- Stratégie d'actions proposée :
 - Action n°1 : Mise en accessibilité totale des rues inscrites dans les programmes de réfection de voirie ;
 - Action n°2 : Mise en accessibilité totale des rues prioritaires non inscrites dans les programmes de réfection de voirie ;
 - Action n°3 : Mise en conformité des places de stationnement pour Personnes à Mobilité Réduite ;
 - Action n°4 : Mise en accessibilité des traversées pour piétons ;
 - Action n°5 : Mise en accessibilité des escaliers ;
 - Action n°6 : Suppression des obstacles ponctuels peu coûteux ;
 - Action n°7 : Communiquer et sensibiliser ;
 - Action n°8 : Suivi et révision du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics.

Le détail de ce plan d'actions, qui a été présenté à la Commission Communale d'Accessibilité lors de sa séance du 1^{er} février 2024, figure dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le - 8 JUIL. 2024
ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées et notamment l'article 45,
Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 décidant d'engager la démarche d'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE),

Vu la feuille de route handicap "Vivre Ensemble" adoptée par le Conseil Municipal le 24 juin 2021 et ses mises à jour des 15 décembre 2022 et 15 février 2024,

Vu les présentations à la Commission Communale pour l'Accessibilité les 26 septembre et 12 décembre 2022 et le 1^{er} février 2024,

Vu le rapport du groupement ACcecciaa / AxeSIG portant élaboration du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) tel qu'il est présenté en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Conseiller municipal délégué à l'Accessibilité à signer tout document afférent au dossier.

Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne~~
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Mickaël Jouan
Conseiller Municipal

Mis en ligne le - 8 JUIL. 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



ELABORATION DU PAVE

AxeSIG

SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
ACCESSIBILITÉ • MOBILITÉ



Conseil Municipal –
Jeudi 4 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

SOMMAIRE

1. Retour sur la concertation
2. Diagnostic
3. Stratégie et plan d'actions
4. Planning

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



PARTIE 1

RETOUR SUR LA CONCERTATION

Retour sur la concertation

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

1° rencontre – Tables-rondes (9 novembre 2022)

- Échange sur les problématiques de mobilité sur le territoire :
 - Recueil des besoins des usagers et des pratiques de mobilité,
 - Récouter les récits d'expériences positives ou négatives,
 - Sensibiliser aux évolutions du code de la route et de la rue
- Échange autour de supports cartographiques à annoter, retraçant les observations, points noirs, points positifs, ... sur l'ensemble de la commune
- Échange autour du périmètre d'étude proposé
- Validation des rues à auditer lors de la matinée de concertation sur terrain



Retour sur la concertation

2° rencontre – Réalisation de deux matinées de concertation (18 et 19 janvier 2023) sur le terrain avec les associations, élus et techniciens :

- Réalisation d'un diagnostic partagé avec pour but d'appréhender les problématiques identifiées lors de la première rencontre
- Echanges sur la méthode de relevés
- Rappel des évolutions récentes du code de la route et de la rue en faveur des modes doux et des PMR



Retour sur la concertation

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

Concertation - PAVE Redon



Retour sur la concertation

2° rencontre – Réalisation de deux matinées de concertation (18 et 19 janvier 2023) sur le terrain avec les associations, élus et techniciens :

- Synthèse des retours des participants
 - Nécessité de concerter avec les usagers et les associations lors d'aménagements lourds (réfection d'une place, d'une voie, etc.) afin d'éviter certaines erreurs d'aménagement
 - Communiquer sur des itinéraires accessibles
 - Sensibiliser les citoyens sur la nécessité de laisser les trottoirs libres de tout obstacle (poubelles, stationnement sauvage, végétation, terrasses, chevalets, etc.)
 - Adapter les vitesses de circulation en fonction des aménagements présents et avoir une réflexion sur ces mêmes vitesses en fonction du flux de piétons

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



PARTIE 2

DIAGNOSTIC

Diagnostic

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

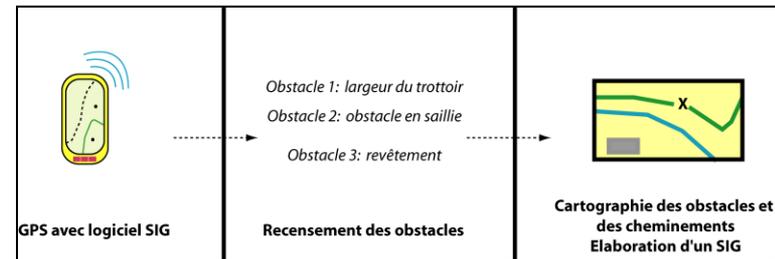
Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

Diagnostic terrain

- Elaboration d'une grille d'analyse prenant en compte les obligations réglementaires des différents arrêtés et les recommandations du CEREMA et les nouvelles obligations réglementaires du CNIG et de l'Etat issues de la loi LOM et prenant en compte les différents types de handicap (moteur, visuel, mental et auditif) et de personnes à mobilité réduite (femme enceinte, personne âgée, etc.)
- Saisie des données selon le standard CNIG – garantie la collecte de données harmonisées des itinéraires à l'échelle européenne
- Réalisation d'un relevé terrain à pied à l'aide d'outils GPS pour permettre la localisation des obstacles
 - Obstacles physiques permanents
 - Obstacles physiques temporaires
 - Obstacles liés à la signalétique
 - Interfaces avec les bâtiments
 - Etc.



- Fourniture des fichiers SIG issus du terrain

Diagnostic

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

Outil de relevé sur le terrain - QField

14:43 1/3: DCIM/ REDON_S07_ABE_STATIONNEMENT_8.jpg

PHOTO CARACTERISTIQUES MESURES SIGNALET

Prendre une photo de STATIONNEMENT

oui

Photo

Photo

14:43 1/3: DCIM/ REDON_S07_ABE_STATIONNEMENT_8.jpg

PHOTO CARACTERISTIQUES MESURES SIGNALET

Largeur (cm)

320

Longueur (cm)

500

Devers (%)

1

Pente (%)

2

14:43 1/3: DCIM/ REDON_S07_ABE_STATIONNEMENT_8.jpg

PHOTO CARACTERISTIQUES MESURES SIGNALET

Type de place

bataille

Type de revêtement

enrobe

Etat du revêtement

bon etat

Positionnement

sur un parking

14:44 1/3: DCIM/ REDON_S07_ABE_STATIONNEMENT_8.jpg

PHOTO CARACTERISTIQUES MESURES SIGNALET

Signalétique au sol

non conforme

Signalétique verticale

non conforme

Diagnostic

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

Diagnostic - PAVE Redon



Diagnostic

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

Synthèse statistique du diagnostic

- Environ 40 km de voirie auditée
- 71 323 m de trottoirs audités et qualifiés selon leur accessibilité
- 596 traversées pour piétons auditées
- 39 escaliers sur la voie publique audités
- 24 quais de transport en commun audités
- 4 rampes auditées
- 85 places de stationnement PMR auditées
- 1 904 obstacles ponctuels relevés (panneau de signalisation, sol irrégulier, borne non contrastée, etc.)

Diagnostic

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



Rue Etienne Gascon

Synthèse du diagnostic

- Trottoirs larges dans la plupart des rues (excepté en hyper centre)
- Traversées pour piétons ne présentant pas de ressaut mais sans bande d'éveil à la vigilance pour certaines
- Peu de mobilier non conforme
- Signalétique régulièrement non conforme au niveau des places de stationnement PMR
- Escaliers sur la voie publique non conformes
- De nouveaux aménagements qui tendent vers une accessibilité optimale



Rue Victor Hugo



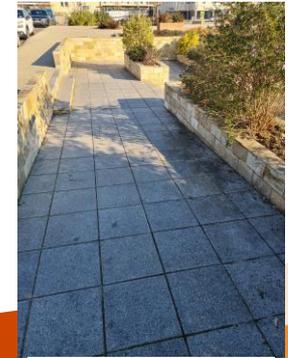
Val de la Miséré



Rue de la Galerne



Rd-Pt de la Jaunaie



Parc Anger

Diagnostic

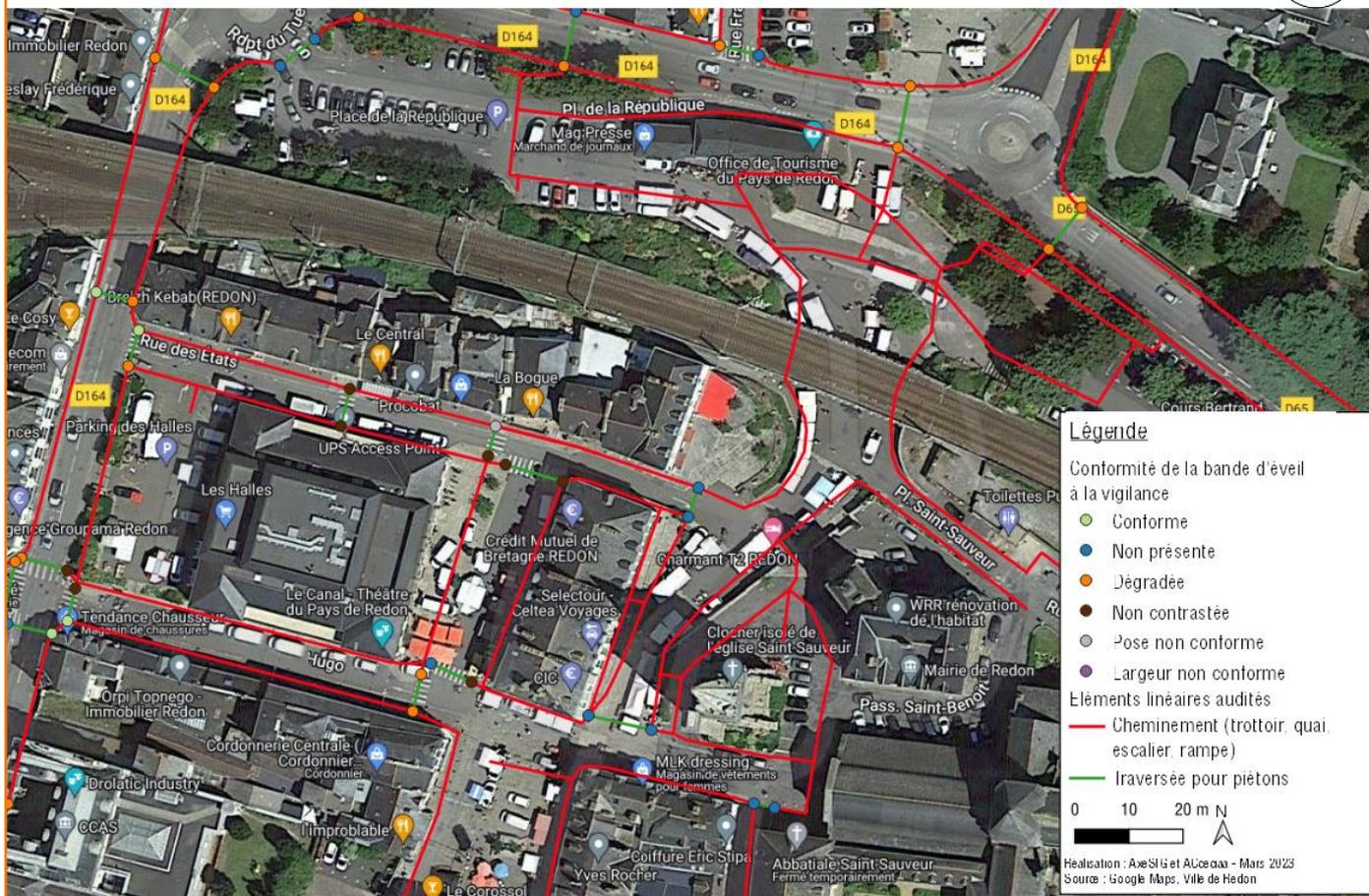
Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

Diagnostic des bandes d'éveil à la vigilance - PAVE Redon



Evaluation chiffrée des travaux

Evaluation chiffrée des travaux sur la totalité de la voirie auditée

Type d'éléments audité	Estimation (€ HT)
Circulation	17 720 500,00 €
Traversée (chaussée et bateau)	4 288 528,00 €
Escalier	114 040,00 €
Rampe	8 000,00 €
Zone d'embarquement	331 250,00 €
Obstacles ponctuels	2 473 000,00 €
Place de stationnement PMR	272 360,00 €
TOTAL	25 207 678,00 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



PARTIE 3

STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS

Axes stratégiques du plan d'actions

Stratégie d'actions déployée par thématique sur le territoire de Redon

- Déploiement de la stratégie d'actions selon les budgets annuels alloués à la mise en accessibilité
- Définition du déploiement territorial proposé par la mairie et validé par les associations PMR

Stratégie d'actions proposée

- Action n°1 : Mise en accessibilité totale des rues inscrites dans les programmes de réfection de voirie
- Action n°2 : Mise en accessibilité totale des rues prioritaires non inscrites dans les programmes de réfection de voirie
- Action n°3 : Mise en conformité des places de stationnement PMR
- Action n°4 : Mise en accessibilité des traversées pour piétons
- Action n°5 : Mise en accessibilité des escaliers
- Action n°6 : Suppression des obstacles ponctuels peu coûteux
- Action n°7 : Communiquer et sensibiliser
- Action n°8 : Suivi et révision du PAVE

Plan d'actions

Action n°1 : Mise en accessibilité totale des rues inscrites dans les programmes de réfection de voirie

- Intégration de la notion d'accessibilité universelle et de qualité d'usage dans tous les travaux de réfection de voirie
- Concertation en amont des projets avec les associations PMR
- Coût de la mise en accessibilité intégré dans le projet global

Plan d'actions

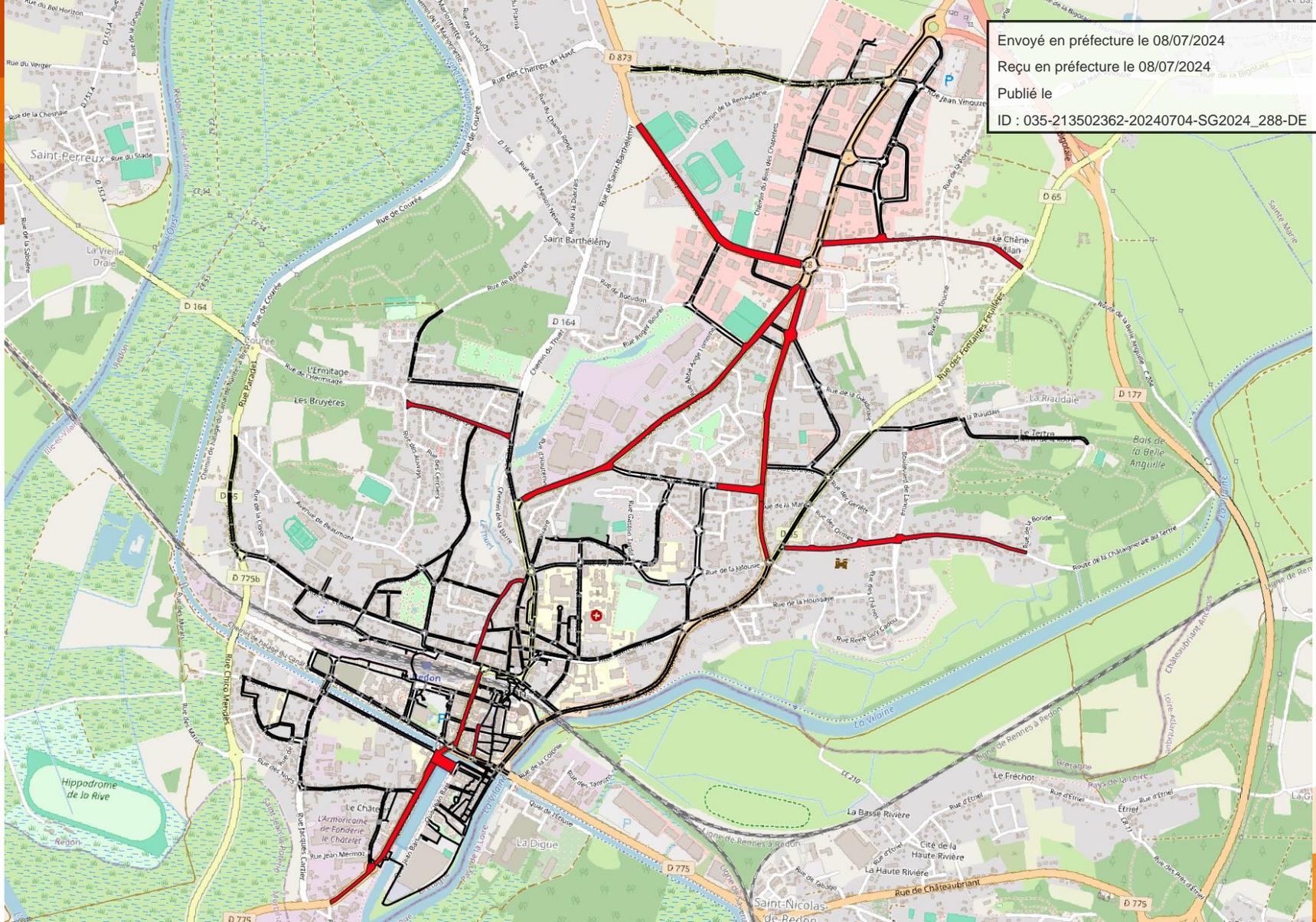
Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

Action n°1 : Mise en accessibilité totale des rues inscrites dans les programmes de réfection de voirie

Rue inscrite	Montant évalué (€ HT)
Avenue Joseph Ricordel	140 624,00 €
Rue de la Chataigneraie	387 261,00 €
Rue de Vannes	- (pas dans l'audit PAVE)
Quai Surcouf	71 590,00 €
Abords Pont des Bateliers	69 970,00 €
Rue Thiers	205 463,00 €
Rue des Douves	152 014,00 €

Rue inscrite	Montant évalué (€ HT)
Avenue Gaston Sebilleau	52 447,00 €
Rue de Cotard	79 338,00 €
Rue du Chêne Milan	- (pas dans l'audit PAVE)
Rue de Beaurepaire	130 843,00 €
Rue du Val	98 616,00 €
Rue Duguesclin	76 982,00 €
Rue de Rennes	201 831,00 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



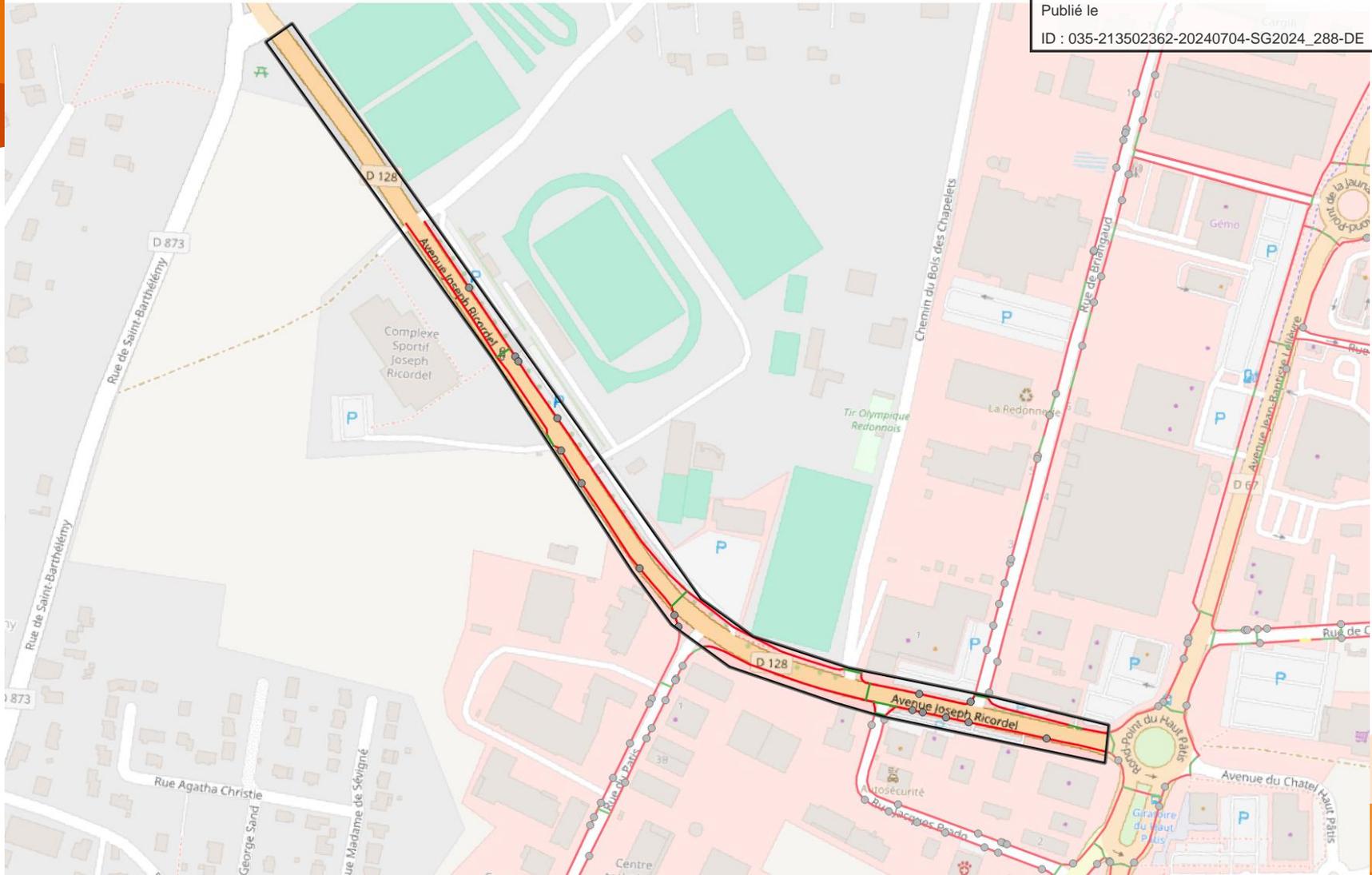
AVENUE JOSEPH RICORDEL

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



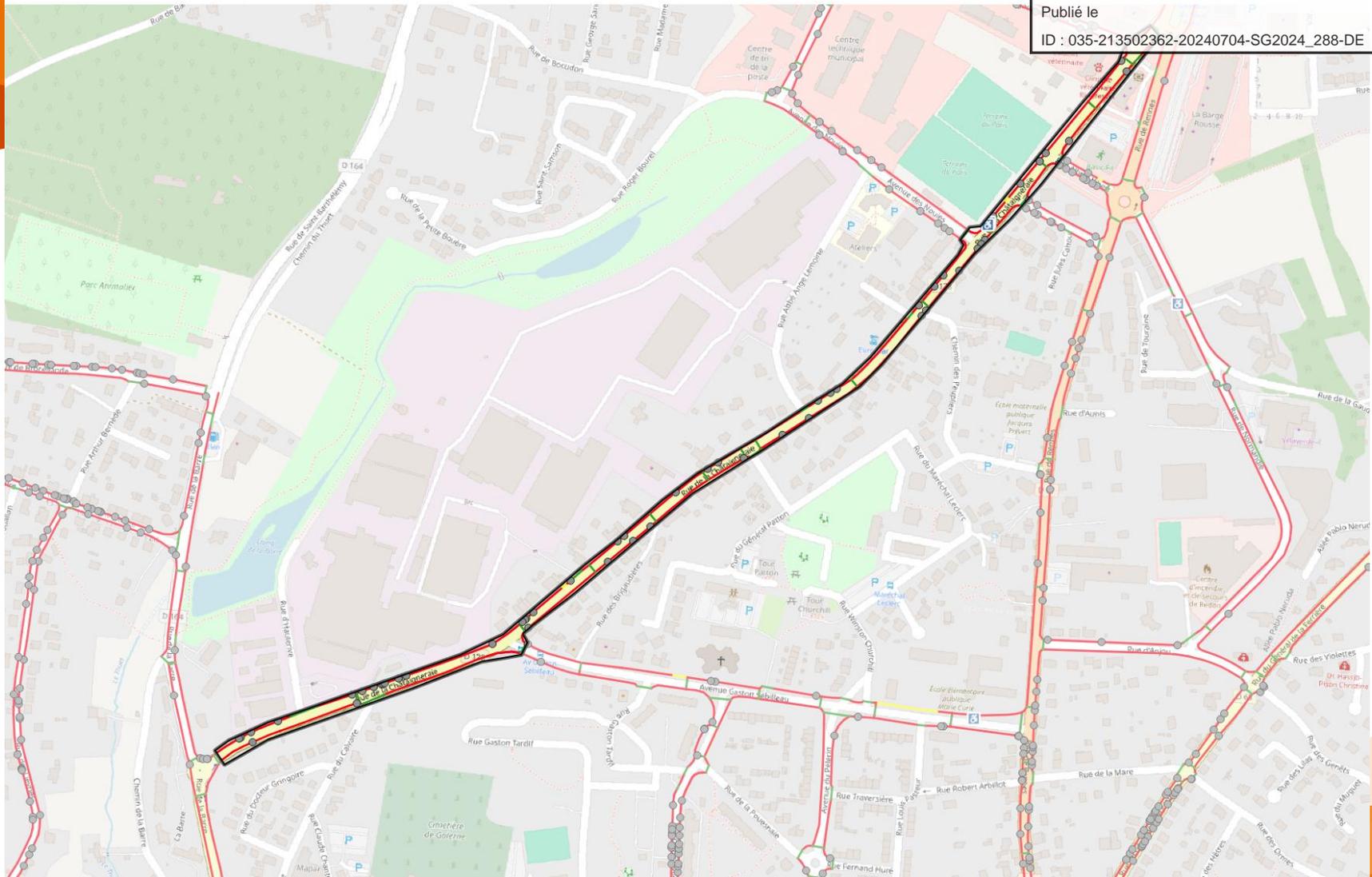
RUE DE LA CHATAIGNERAIE

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



QUAI SURCOUF

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



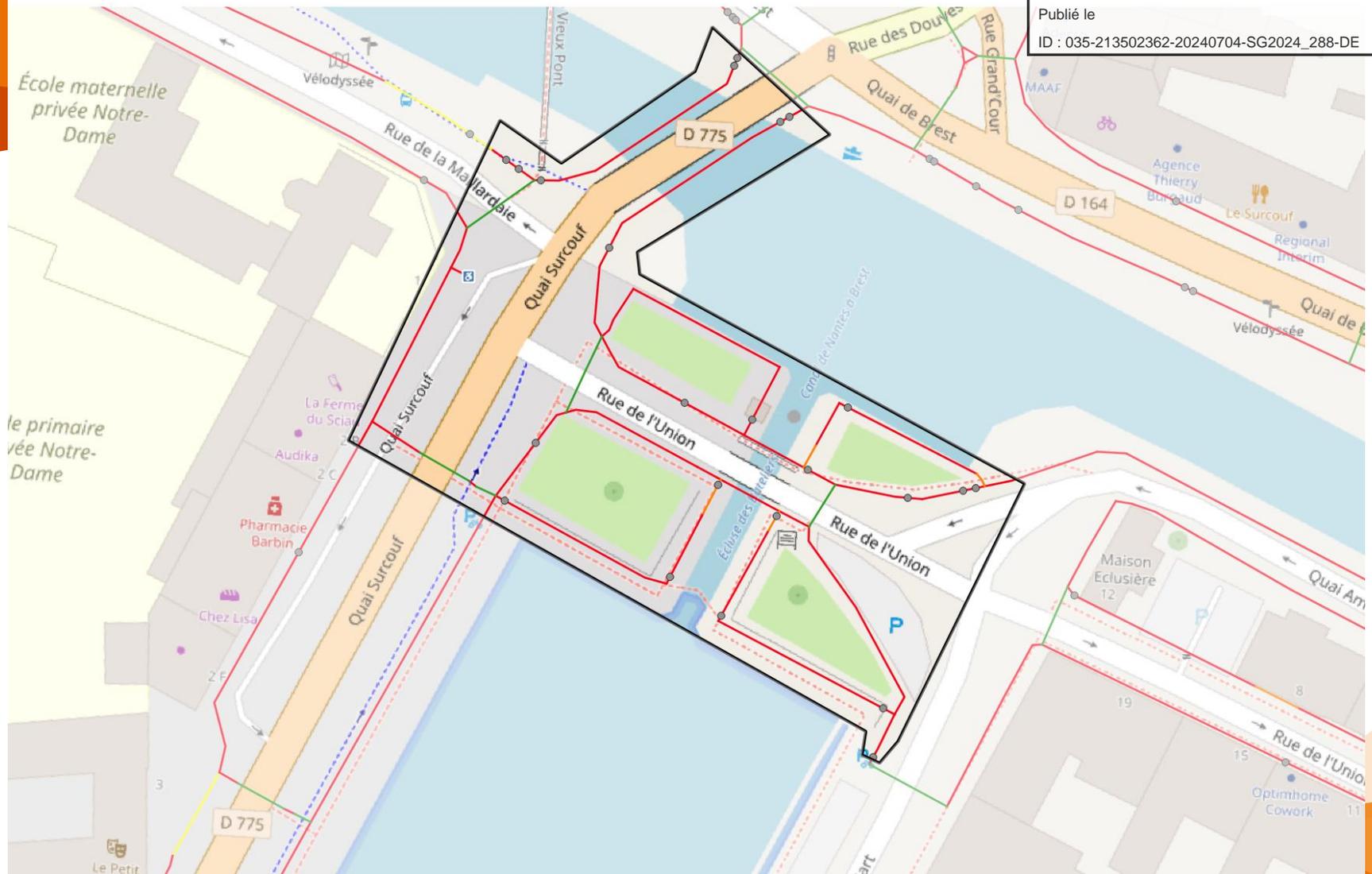
PONT DES BATELIERS

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



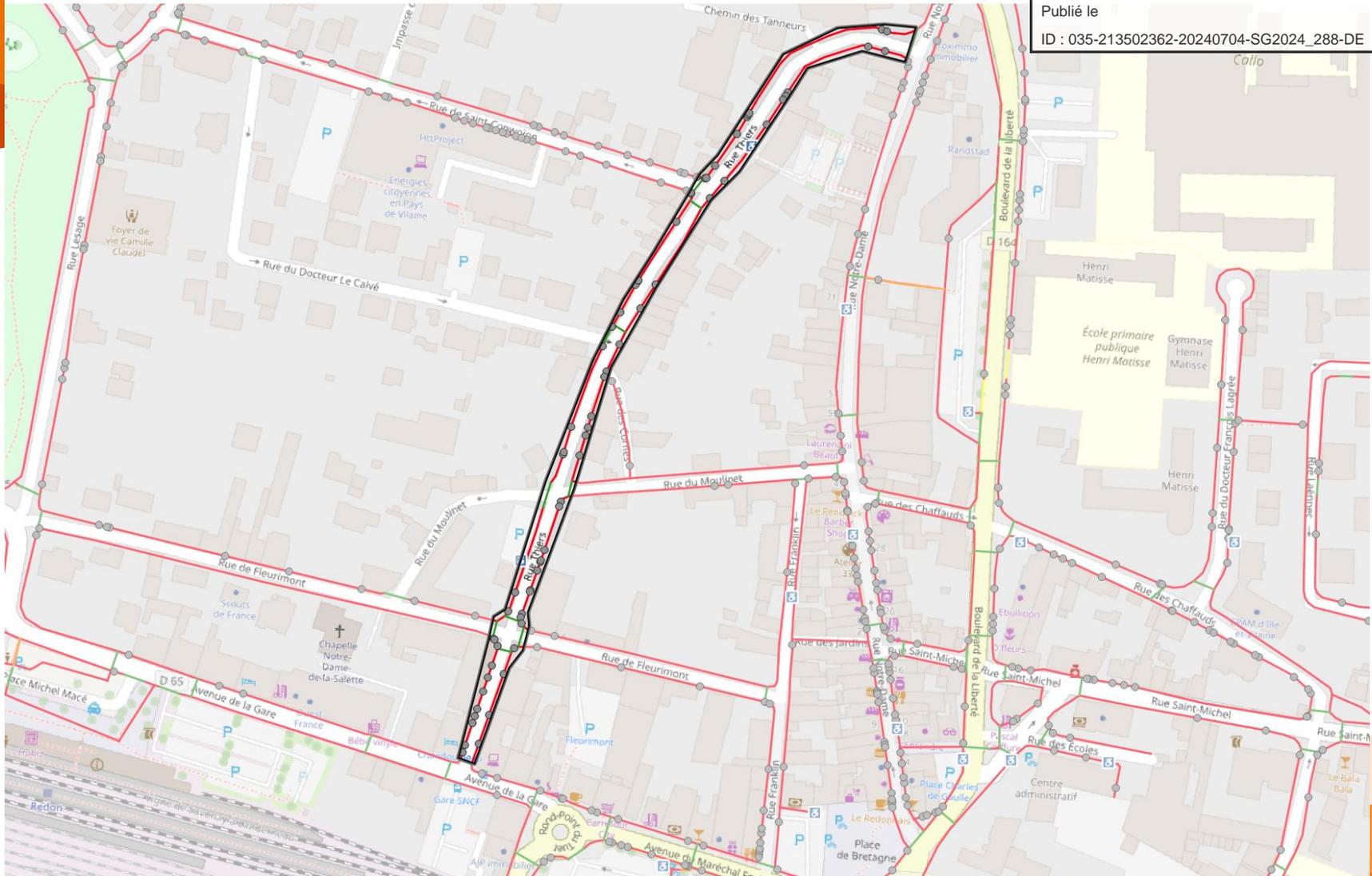
RUE THIERS

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



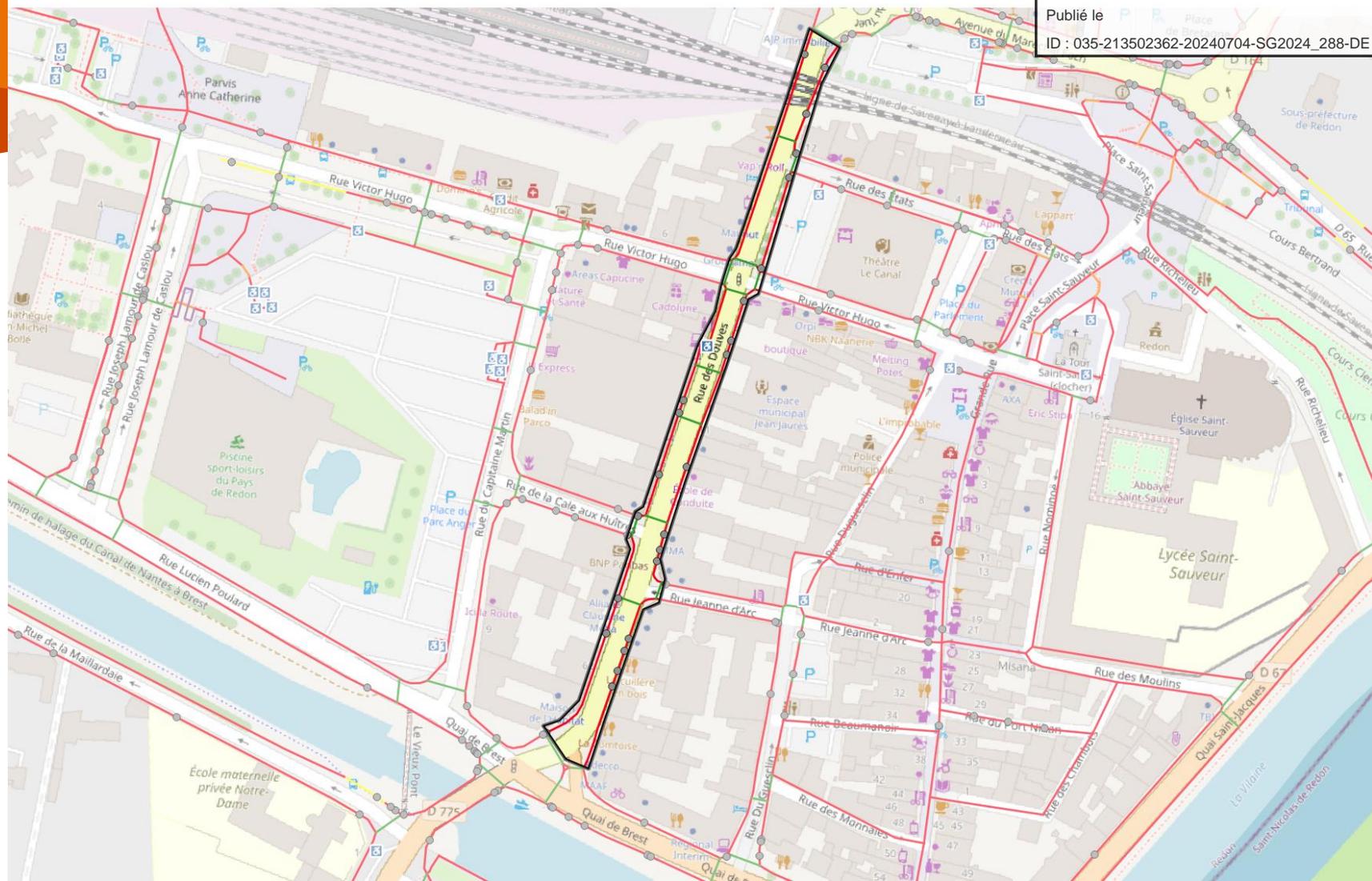
RUE DES DOUVES

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



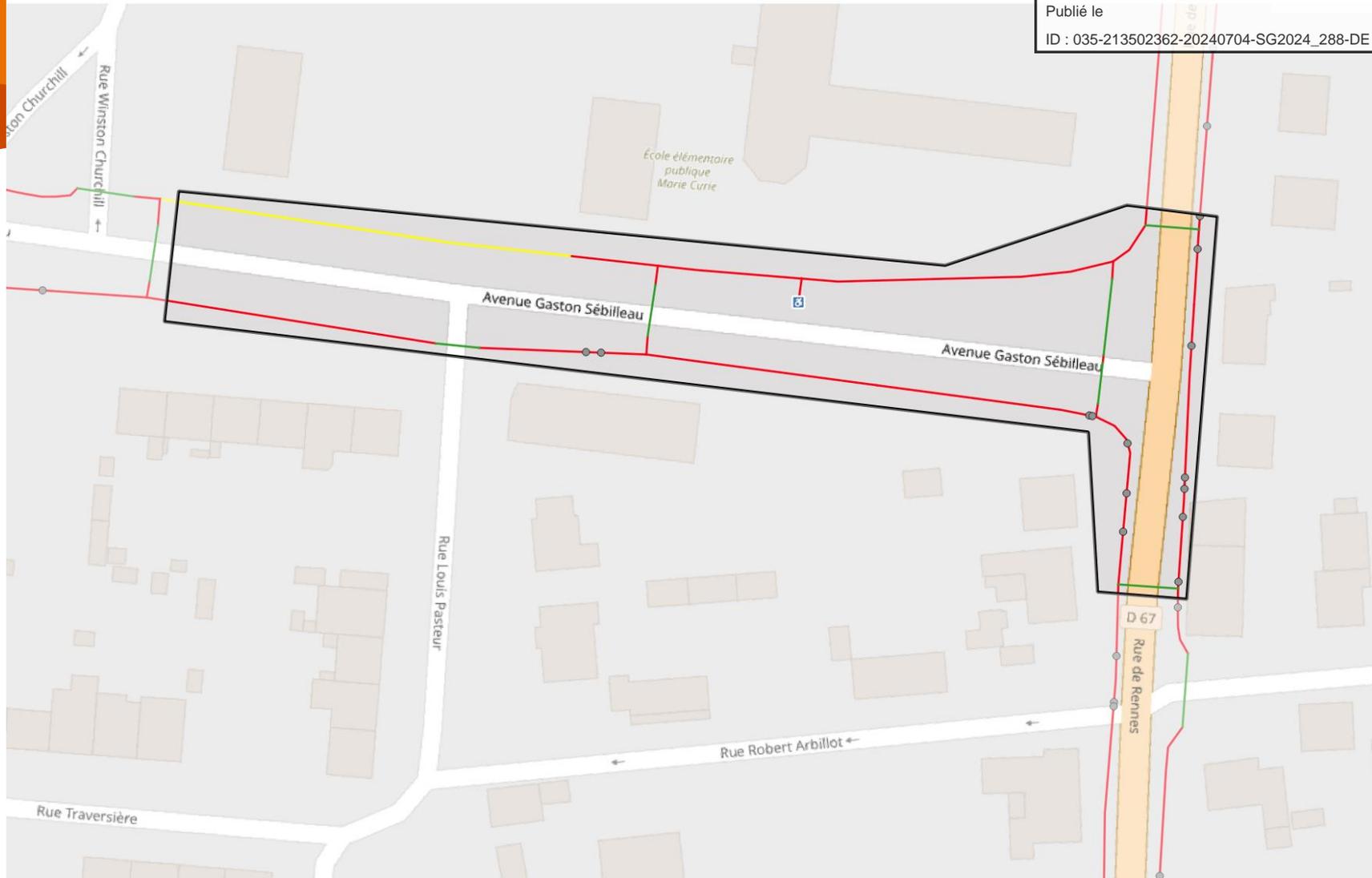
AVENUE GASTON SEBILLEAU

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



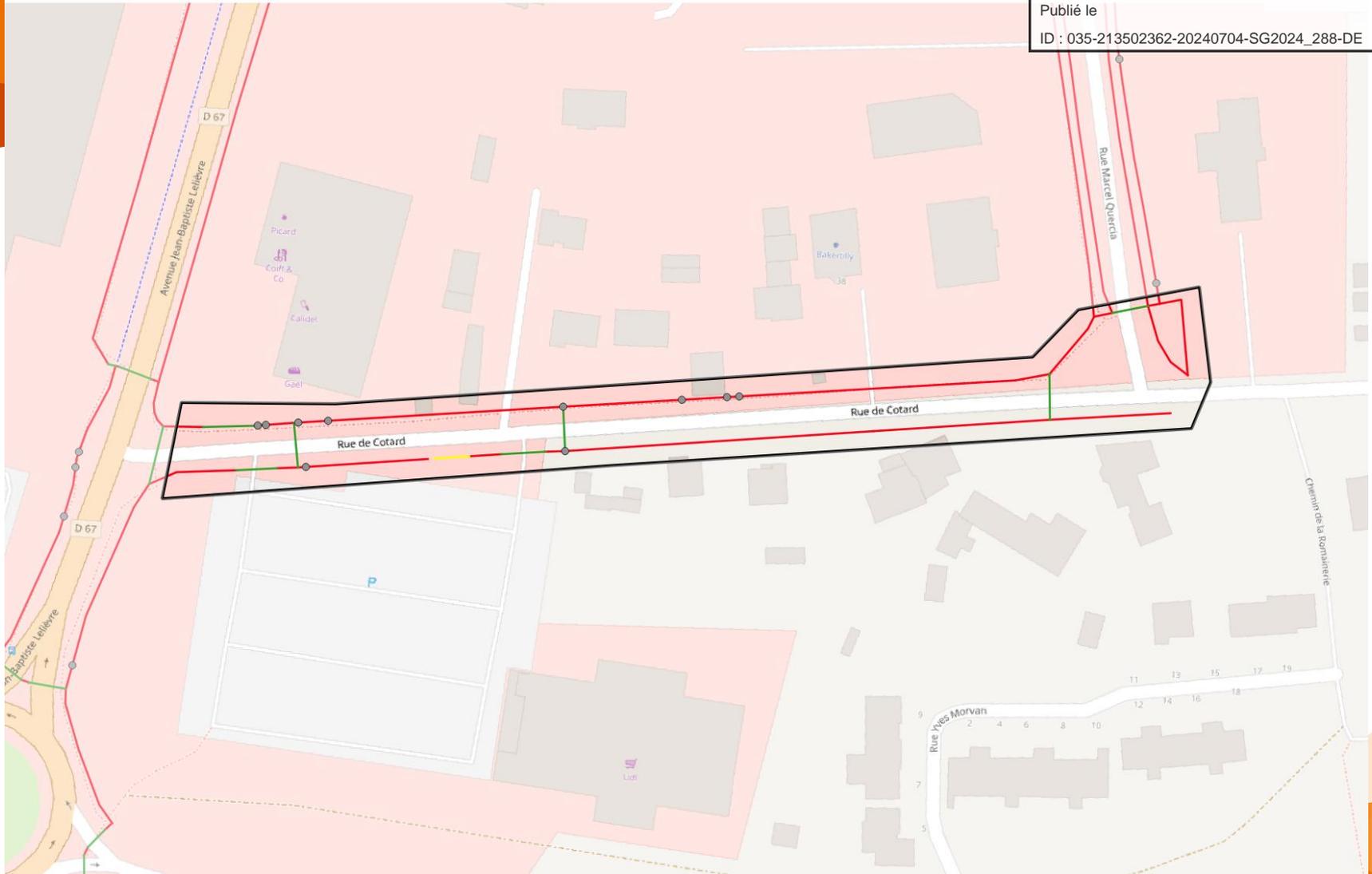
RUE DE COTARD

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



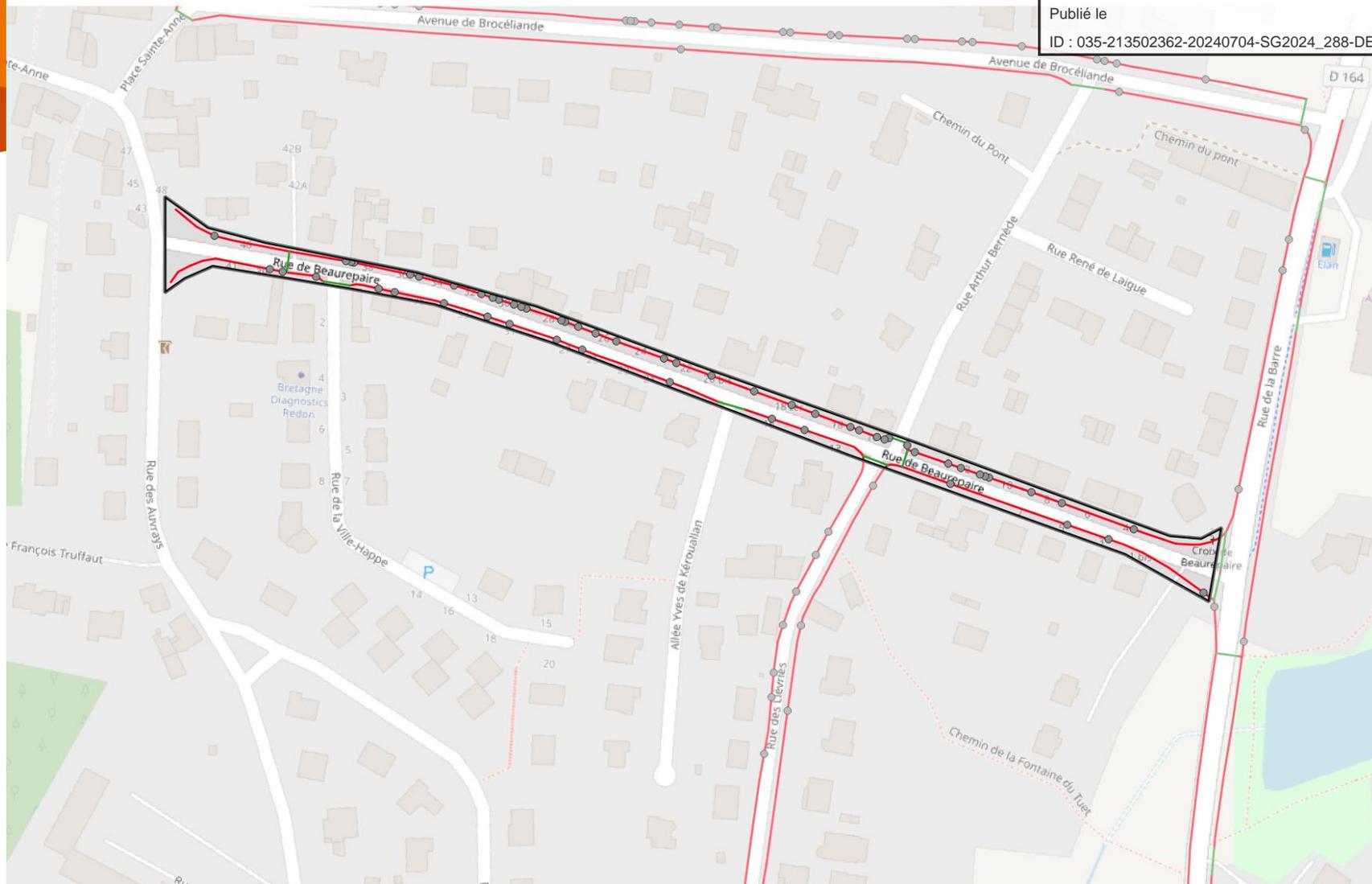
RUE DE BEAUREPAIRE

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



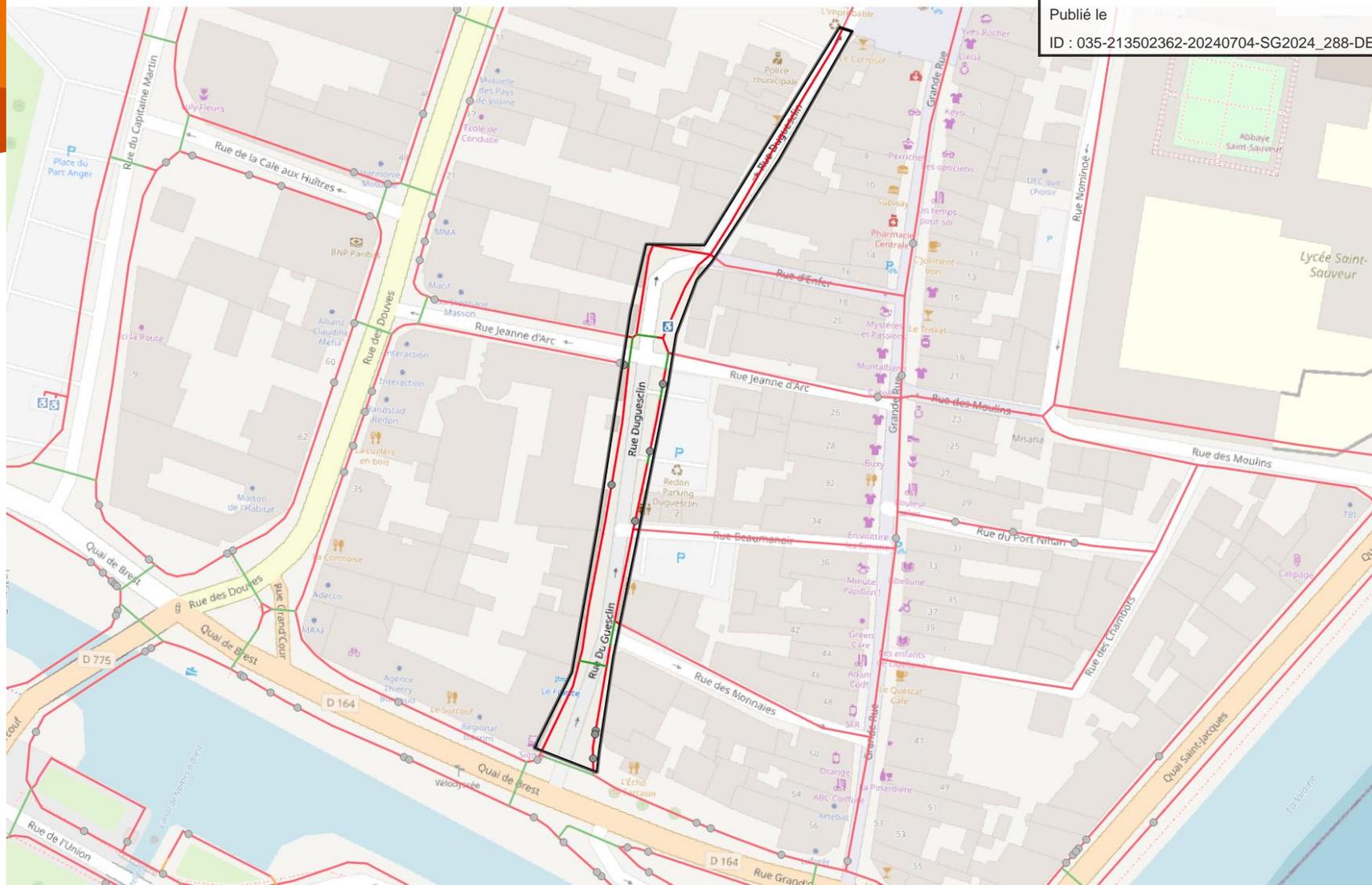
RUE DUGUESCLIN

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



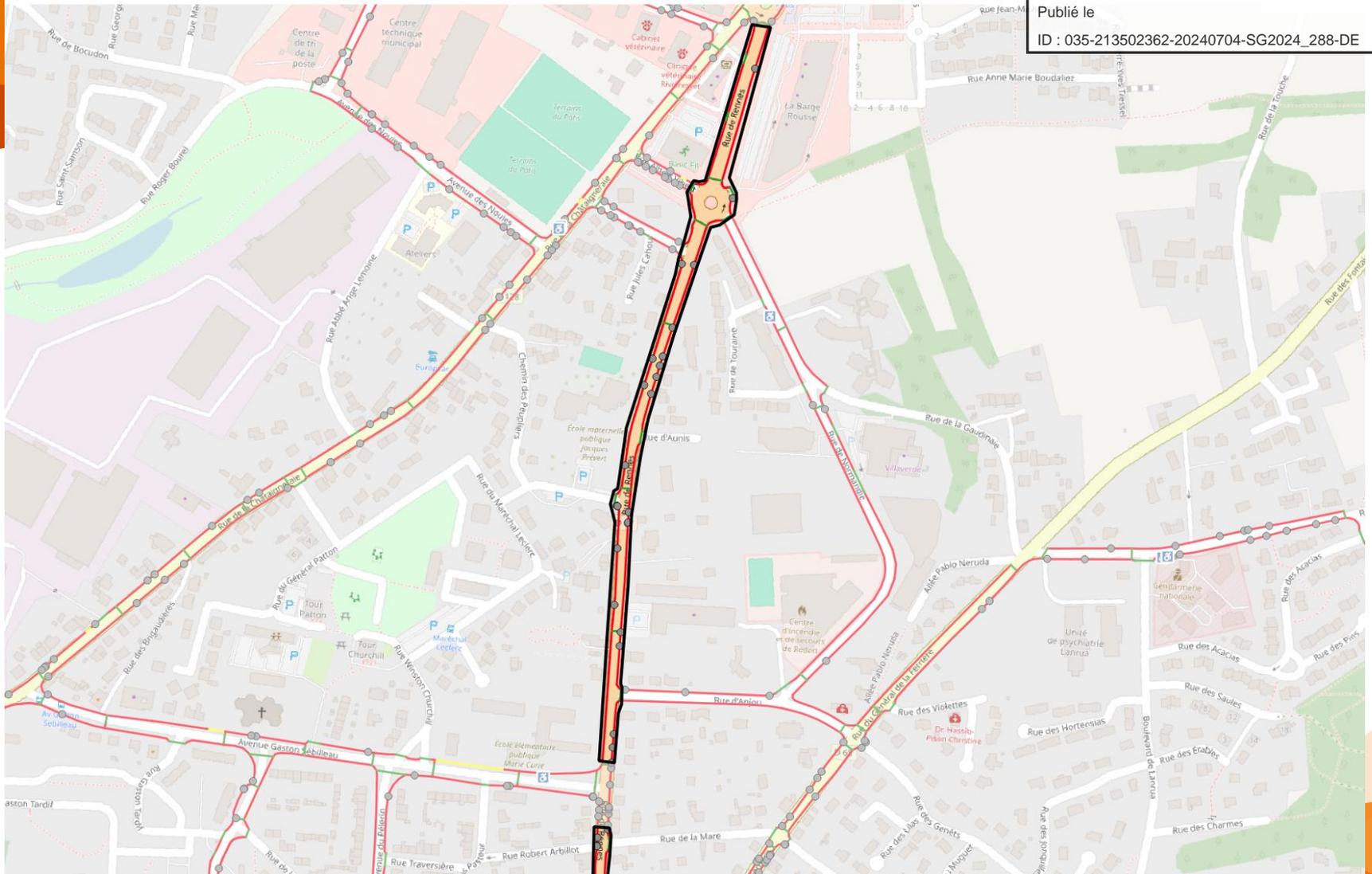
RUE DE RENNES

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



Plan d'actions

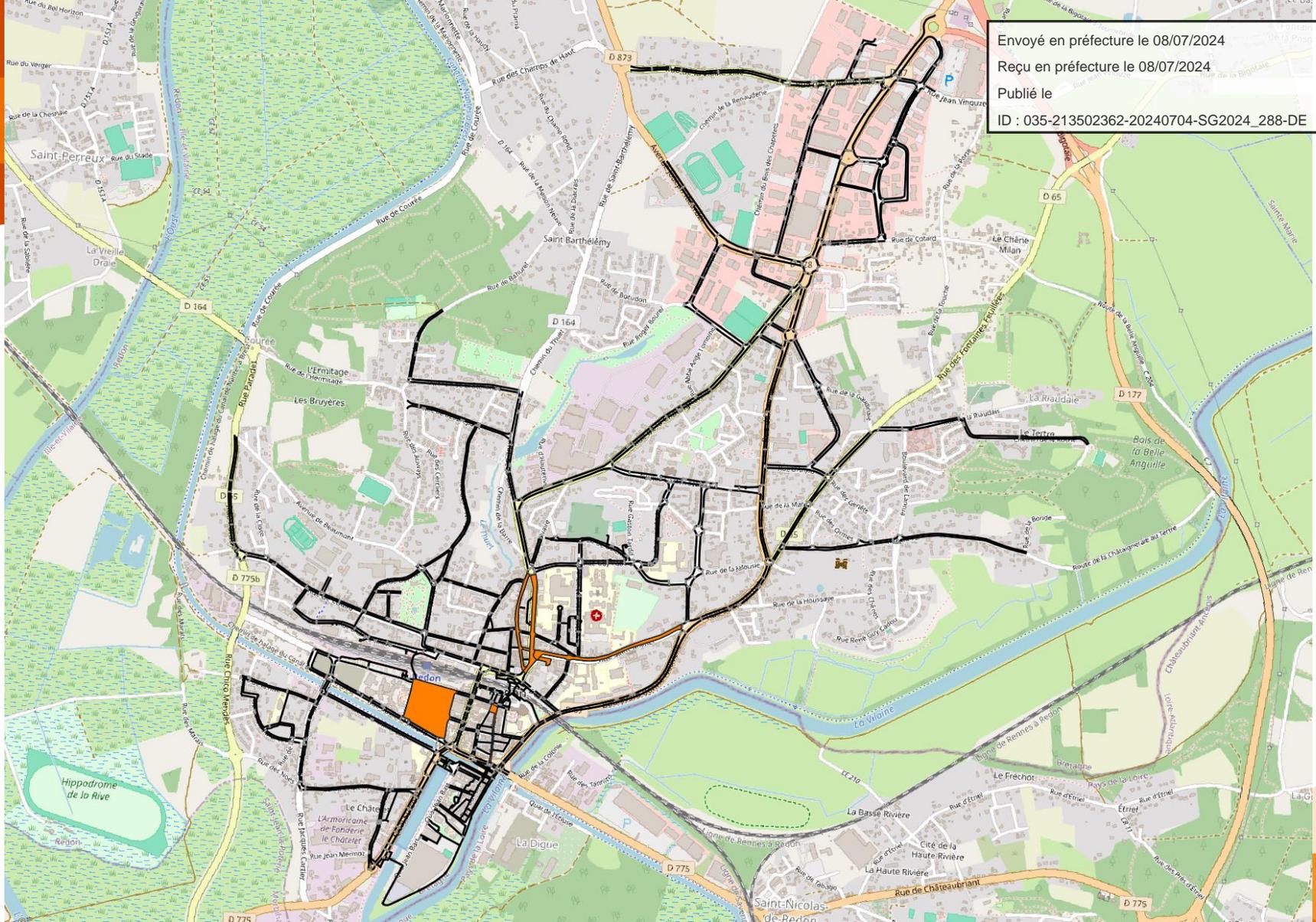
Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE

Action n°2 : Mise en accessibilité totale des rues prioritaires non inscrites dans les programmes de réfection de voirie

- Intégration de la notion d'accessibilité universelle et de qualité d'usage dans tous les travaux de réfection de voirie
- Concertation en amont des projets avec les associations PMR

Rue inscrite	Montant évalué (€ HT)
Boulevard de la Liberté	150 997,00 €
Rue Saint-Michel	130 029,00 €
Rue des Ecoles	17 230,00 €
Parc Anger	142 389,00 €
Rue Notre-Dame	140 271,00 €
Grande Rue	4 100,00 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le
ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



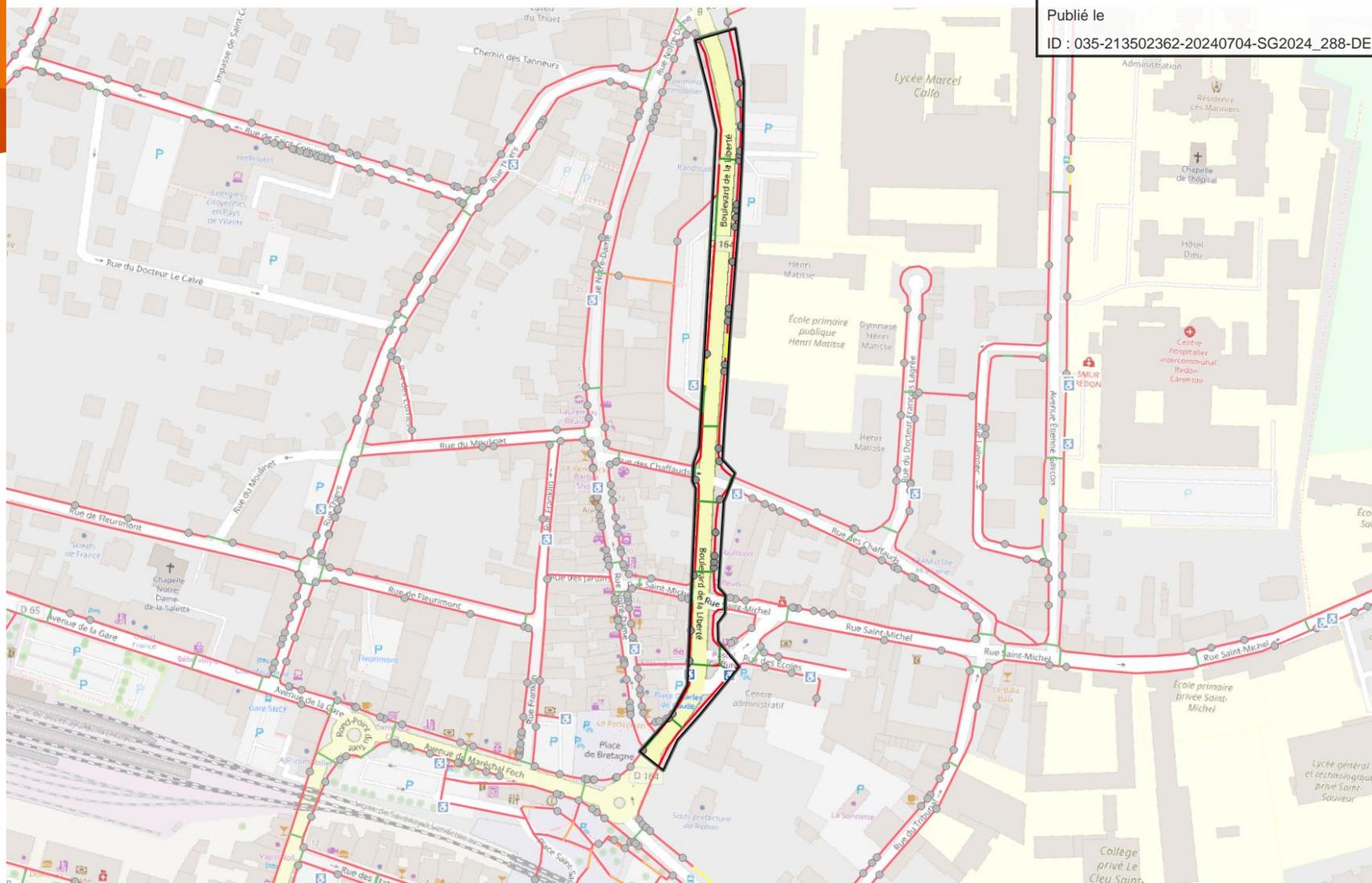
BOULEVARD DE LA LIBERTE

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



RUE DES ECOLES

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



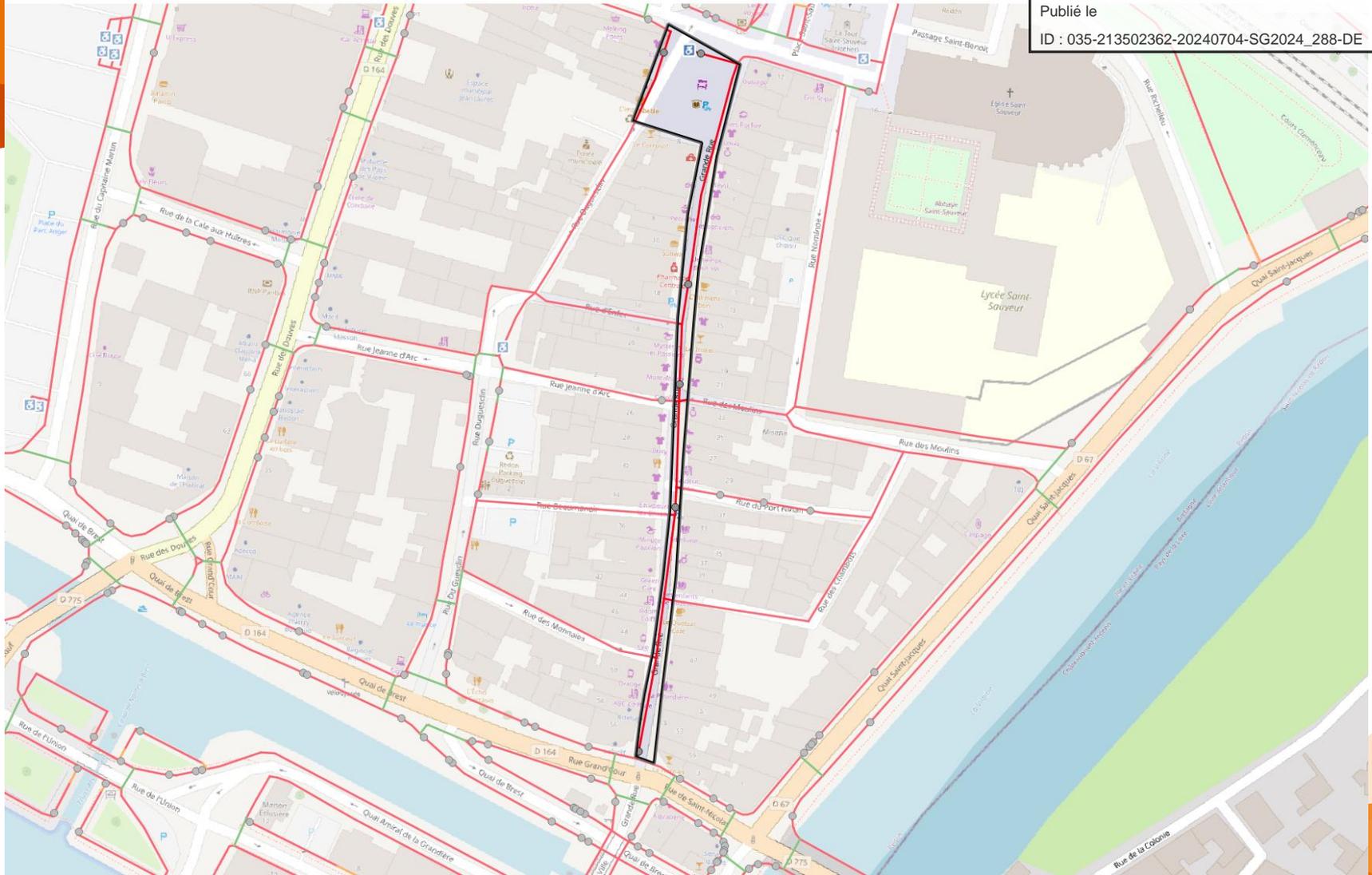
GRANDE RUE

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



Plan d'actions

Action n°3 : Mise en accessibilité de l'ensemble des places de stationnement PMR

- Mise en conformité des 85 places de stationnement PMR auditées non traitées dans les actions 1 et 2 – Action ponctuelle selon des besoins identifiés

Action n°4 : Mise en accessibilité des traversées pour piétons

- Mise en accessibilité des traversées pour piétons (abaissements, chaussée, feux sonores, etc.) non traitées dans les actions 1 et 2 – Action ponctuelle selon des besoins identifiés

Action n°5 : Mise en accessibilité des escaliers

- Mise en accessibilité des 39 escaliers audités (signalétique au sol, main courante, etc.) non traitées dans les actions 1 et 2 – Action ponctuelle selon des besoins identifiés

Plan d'actions

Action n°6 : Suppression des obstacles ponctuels peu coûteux

- Suppression des obstacles ponctuels peu coûteux (bornes, panneaux de signalisation, grilles, etc.) – Action ponctuelle selon des besoins identifiés

Action n°7 : Communiquer et sensibiliser

- Communiquer sur le PAVE dès son adoption
- Communiquer sur le respect des cheminements pour les citoyens
- Envisager l'organisation d'une journée de l'accessibilité avec des actions de sensibilisation
- Communiquer auprès des commerçants pour assurer la cohérence de l'accessibilité entre les cheminements et les travaux à effectuer dans les bâtiments au regard de l'Ad'AP
- Communiquer sur la mise en accessibilité du territoire par le biais des différents sites internet, des journaux communaux ou tout autre mode de communication
- Communiquer sur les itinéraires prioritaires accessibles

Plan d'actions

Action n°8 : Suivi et révision du PAVE

- Tenir à jour la base de données SIG afin d'évaluer l'évolution de l'accessibilité
- Actualiser la base de données géographiques du PAVE sur les zones ayant été en travaux
- Réviser l'ensemble du plan d'actions du PAVE selon une périodicité définie par la collectivité (tous les 3 ans, tous les 5 ans, ...)

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 035-213502362-20240704-SG2024_288-DE



AxeSIG

1 route des valentons – 33450 SAINT LOUBES

 09 83 28 08 41

 contact@axesig.fr

 www.axesig.fr